

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2016

Le mardi 6 septembre 2016 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Loïc JORRE, Miguel CAMUS, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, René VAUGEOIS et Daniel GERAULT.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. REPAS ANCIENNEMENT CCAS
- II. LOCATION TERRAIN DEROUET
- III. PROJET EPICERIE
- IV. DROIT DE DELAISSEMENT A. BERGUE
- V. COUVERTURE PREAU MAIRIE
- VI. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
- VII. ACHATS TECHNIQUES
- VIII. HEURE DE FIN DE MUSIQUE SALLE DES LILAS
- IX. QUESTIONS DIVERSES

I. REPAS DES AÎNÉS

Mesdames Rublier, Giffard et Téreau anciennes membres du CCAS sont présentes lors de ce conseil.

Mickaël Delahaye explique que trois points doivent être abordés sur ce sujet qui sont les suivants : la date, le repas et une éventuelle participation financière des participants.

La proposition faite pour maintenir le repas « anciennement CCAS » est le samedi 26 novembre 2016 et pour l'année prochaine il a été décidé de réserver la date du samedi 7 octobre 2017.

Les conseillers municipaux bénévoles pour participer au service de ce repas sont les suivants : Raymond Lelièvre, Loïc Jorre, Aline Lebreton, Stéphane Manceau, Aurore Bibron, Christelle Beaudouin, Damien Couilleaux et Josiane Couilleaux.

Le service est prévu de 11h30 à 17h30.

Le menu est proposé comme l'année passée par « Chez Sam ». Ce menu est composé (par personne) de :

Apéritif : kir avec 5 toasts,

Entrée : brochette de poisson,

Trou normand,

Plat : Cuisse de canard, haricots verts, tomates provençales, pommes de terre sautées,

Fromages et salade

Dessert : tarte normande avec boule de glace

Vin : Muscadet de lie et Bordeaux

Le prix proposé par « Chez Sam » est de 21€ par personne.

Le mousseux sera offert par Mickael Delahaye.

Sur proposition du Maire et à la majorité, il est décidé de ne pas demander de participation financière aux participants.

II. LOCATION TERRAIN DEROUET

Mickaël Delahaye explique que la commune est propriétaire de 8 hectares de terrain derrière le terrain de foot loué pour un montant de 1036€ par an avec une taxe foncière de plus de 600€.

Ce terrain est loué à M. Derouet.

Suite à une absence de facturation qui reste en cours de vérification auprès de la Trésorerie pour les années 2014 et 2015, Mickael DELAHAYE propose de revalider cette valeur locative pour les années de 2014 et 2015 et de conserver ce tarif pour l'année 2016 (1036€ par an).

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la valeur locative de 2014, 2015 et 2016 pour un montant de 1036€ par an.

III. PROJET EPICERIE

Mickaël Delahaye informe que deux personnes ont pour projet d'ouvrir une épicerie sur la commune, le dossier est en cours d'étude de faisabilité.

IV. DROIT DE DELAISSEMENT A. BERGUE

Dans le cadre du POS, une partie de terrain appartenant à Monsieur BERGUE est grevé d'un emplacement réservé par la commune. Lors du PLU ce dispositif avait été levé du fait d'absence de projets communaux sur celui-ci.

Monsieur BERGUE a écrit à la commune par LRAR pour savoir si la commune souhaite acquérir son terrain du fait de cet emplacement réservé et de l'informer du projet éventuel qui motiverait cette réserve.

Mickaël DELAHAYE propose de ne pas acquérir ce terrain et d'informer Monsieur BERGUE que la municipalité n'a pas de projet pour celui-ci qui nécessiterait de conserver cet emplacement réservé.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas acquérir le terrain et d'informer par LRAR qu'il n'y a pas de projet pour ce terrain qui nécessiterait de conserver cet emplacement réservé.

V. COUVERTURE PREAU MAIRIE

Mickaël Delahaye indique que la toiture du préau de la cour de la mairie est en très mauvais état et qu'une réfection s'avère nécessaire.

Mickaël Delahaye expose deux devis au conseil :

- 1^{er} : Société Guerveno David (Grazay) : 6 452.50€ TTC
- 2nd : Société Launay : 4 357.32€ HT (5 228.78€ TTC)

Ces travaux étaient prévus au budget 2016.

Mickaël propose au conseil de valider le devis de la société Launay d'un montant de 5 228.78€ TTC.

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Launay d'un montant de 5228.78€.

VI. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Mickaël Delahaye explique au conseil deux modifications de lignes budgétaires :

- 1^{er} point CAF (emprunt dont les lignes budgétaires étaient inappropriées)
- 2nd point (Non valeurs suite à des dossiers dont le recouvrement ne peut aboutir)

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les modifications comptables exposées par Mickael DELAHAYE.

VII. ACHATS TECHNIQUES

Lors du dernier conseil du 04 août 2016, Mickaël Delahaye informait le conseil que les 3 débroussailleuses étaient hors service. Ce dossier avait été remis dans les mains de la commission achats.

Raymond Lelièvre rapporte la proposition de la commission achats. Il expose que les frais de réparation pour l'une des débroussailleuses en panne sont aussi élevés que l'achat d'une neuve. La commission achat a décidé d'établir trois devis pour l'achat d'une débroussailleuse, qui à la demande des agents communaux ont été faits sur une débroussailleuse STHIL pour compatibilité entre les outils déjà présents à l'atelier :

- 1^{er} devis : Letemplier Mayenne 808.02€ TTC (852.94€ avec le casque),
- 2nd devis : Breillon Bertron St Berthevin 849€ TTC,
- 3^{ème} devis : Divay Montsûrs 770€ TTC.

La commission achat propose donc de valider le devis de Divay d'un montant de 770€ TTC.

La débroussailleuse en panne sera récupérée pour pièces et ces pièces seront utilisées pour l'autre débroussailleuse.

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, la proposition de la commission achats qui est de valider le devis de l'entreprise Divay d'un montant de 770€ TTC.

VIII. HEURE DE FIN DE MUSIQUE SALLE DES LILAS

Mickaël Delahaye explique que nous n'avons pas arrêté sur la fin de l'horaire de la musique à la salle des Lilas et que pour les relations de bon voisinage il semble important de trouver une solution pour diminuer le bruit à partir d'une certaine heure.

René Vaugeois propose la mise en place d'un capteur de décibels qui permettra de baisser le son à un horaire précis et décidé par un arrêté.

Ce dossier est donc remis dans les mains de René Vaugeois pour l'étude de l'achat et l'installation de cet appareil.

IX. QUESTIONS DIVERSES

➤ Projet équipement sportif

Mickaël Delahaye, lors du dernier conseil du 04 août 2016 a proposé la mise en place d'un équipement sportif composé de 9 éléments.

Le prix de base pour l'ensemble est de 8 452€ HT mais suite à une opération de déstockage une nouvelle proposition à 6 000€ HT était proposée.

Pour ce projet, dans le cadre des contrats territoriaux, cet investissement peut être aidé financièrement à hauteur de 50%.

Il s'agit d'une idée novatrice qui vise à promouvoir l'attractivité de la commune dans un contexte du projet de lotissement à venir en l'absence de salle de sport.

Délibération : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 8 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, l'achat de cet équipement sportif s'il est subventionné à hauteur de 50% minimum.

➤ **ERDF prise en charge extension réseau pour le projet de lotissement du CIL**

Mickaël Delahaye informe le conseil que dans le cadre du projet d'aménagement du CIL pour le lotissement du « Clos des Tisserands », une extension du réseau électrique est à mettre en place. Le CIL a transmis le devis d'ERDF pour une prise en charge de ces travaux par la collectivité. Ces travaux d'extension de réseau électrique s'élèveraient à 4 300€ HT.

Mickaël DELAHAYE va rencontrer ERDF concernant cette prise en charge d'extension de réseau ainsi que le CIL pour ces coûts non prévus au budget.

➤ **AMF**

Abonnement pôle « internet » année 2016 : 200€

Abonnement pôle « marché public » année 2016 : 130€

Délibération : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, ces deux abonnements d'un montant de 200€ et de 130€.

➤ **M Pivette : garde communale, pêche, chasse et piégeur de nuisibles**

Mickaël Delahaye informe le conseil que M Pivette est le nouveau garde chasse/pêche et piégeur sur la commune.

➤ **Dates prochains conseils municipaux**

Les prochaines dates de conseil fixées sont les suivantes :

- jeudi 29 septembre 2016 20h30,
- mardi 18 octobre 2016 20h30,
- jeudi 17 novembre 2016 20h30,
- mercredi 14 décembre 2016 20h30.

Il est 00h05, la séance est levée.

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Le secrétaire de séance,

Aline LEBRETON